

> Vous les côtoyez dans votre vie quotidienne...

Alternatives Économiques	L'Orchestre de Chambre de Toulouse
Chèque Déjeuner	Mobilib
Ethiquable	Websourd
Le théâtre du Soleil	
Grandeur nature	

> vous visitez les monuments qu'elles ont construits ou restaurés...

La cathédrale Sainte Cécile à Albi, réfection partielle de la couverture réalisée par PCZC

Le Palais des Évêques, à Saint-Lizier, murs de pierre et calades restaurés ou réalisés par Couserans Construction

Le Théâtre Garonne, installation de la toiture acoustique par Sud Toiture Charpente

> vous utilisez les infrastructures qu'elles ont mises en place...

Le réseau de téléphonie fixe de France Télécom majoritairement déployé et entretenu par son premier partenaire national Scopelec

Les réseaux d'électricité, de gaz et d'éclairage de l'éco-quartier du Séquestre aux portes d'Albi, réalisés par Citel

Les stations d'autopartage toulousaines proposées par Mobilib

La gare amont du télécabine d'Ax les Thermes à Bonascre construite par Cancela

> vous travaillez avec elles, elles sont vos prestataires...

... toutes ces entreprises fonctionnent sur le modèle coopératif.

Elles sont plus de **2 000 en France** et représentent près de **40 000 emplois**.



Nous contacter

Accompagnement à la création d'entreprise

UNION REGIONALE DES SCOP MIDI-PYRÉNÉES

6 rue Bernard Ortet - 31500 Toulouse
tél. 05 61 61 04 61 - fax 05 61 61 28 42
urmidipyrenees@scop.coop
www.scopmidipyrenees.coop



**CREEZ
VOTRE ENTREPRISE
EN SCOP** La réussite par
l'implication de chacun

la démocratie nous réussit

lescop
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
ET PARTICIPATIVES
MIDI-PYRÉNÉES

CRÉER SON ENTREPRISE EN SCOP

La réussite par l'implication de chacun

Un projet collectif et démocratique

Dans une Scop, le capital appartient majoritairement aux salariés qui contrôlent ainsi leur entreprise.

Chaque associé dispose d'une voix aux Assemblées Générales, quel que soit le montant du capital qu'il détient.

Le gérant d'une Scop bénéficie automatiquement du régime social des salariés.

Une part des bénéfices reste chaque année dans l'entreprise, renforçant ainsi sa stabilité financière.

Dans une Scop, l'équipe est impliquée dans le projet d'entreprise.

Un partage équitable des richesses

Dans une Scop, les bénéfices profitent d'abord à ceux qui y travaillent et à la consolidation de l'entreprise.

Les bénéfices sont répartis entre :

- > les salariés, sous forme de participation (en moyenne 40% des bénéfices),
- > l'entreprise, sous forme des réserves qui assurent la pérennité de l'entreprise,
- > les associés, sous forme de dividendes.

Dans ce cadre légal, les salariés-associés décident eux-mêmes des règles de répartition de leur coopérative.

La force d'un réseau

Spécialiste de la création d'entreprise sous forme coopérative, le réseau Scop vous assure :

Des conseils d'experts,

- > diagnostic du projet, expertise métier et montage juridique,
- > formation administrative pour vous permettre d'endosser plus facilement le rôle de gérant,
- > formation commerciale pour le lancement de votre activité,
- > mise en place d'outils pratiques pour la gestion quotidienne de votre Scop,
- > suivi tout au long de la vie de votre société.

Des partenaires financiers,

Des rencontres entre dirigeants pour partager expériences, réflexions et projets.

EN CHIFFRES

2 000 entreprises
(de 2 à 2000 salariés)

75% des Scop bénéficiaires

Un réseau regroupant
40 000 salariés

En bref : une SCOP ?

- > une société commerciale : SA ou SARL,
- > dans n'importe quel secteur d'activité,
- > des salariés associés majoritaires,
- > un fonctionnement démocratique (1 Homme = 1 voix),
- > une juste répartition du résultat entre salariés, associés et entreprise,
- > des réserves impartageables garantissant la pérennité de l'entreprise.